

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juin 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00149
Propriétaire(s) : Marisa Victor
Emplacement : 68, avenue Gilchrist
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 877, plan enr. M-52
Zonage : R3T
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire des rajouts à l'arrière et du côté sud de la maison isolée de deux étages existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Il a été déterminé que la place de stationnement située sur le bien-fonds n'est pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la largeur d'une place de stationnement à 2,58 mètres, alors que le règlement exige une largeur de place de stationnement d'au moins 2,6 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.